



Mensuel de l'Union Nationale des Amicales de Camps de Prisonniers de Guerre
(Reconnus d'utilité publique)
Inscription Commission Paritaire N° 20165

EDITION DES AMICALES du STALAG V B
(Les captifs de la Forêt Noire)
et des STALAGS X A, B, C

REDACTION ET ADMINISTRATION :
68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e)
Téléphone TRInité 78-44



Compte chèques postaux : Amicale V B : Paris 4841-48
Amicale X A, B, C : Paris 4261-13

TROIS V B A L'HONNEUR

A la fin du banquet du 8 octobre, dont le succès dépassa toutes les espérances, le président Langevin eut la joie de remettre la croix de Chevalier de l'Encouragement au Dévouement à nos camarades Ista, Vernoux et Vialard.

« Le Lien » est heureux de s'associer aux félicitations qui ont été adressées le 8 octobre aux nouveaux chevaliers.

Nos trois camarades ont payé largement de leur personne depuis de nombreuses années. Notre ami Ista, Armand pour les intimes, est belge. Le choix du récipiendaire nous est donc doublement satisfaisant : en tant qu'amicaliste et en tant que Belge. Nos amis de l'Amicale savent qu'Armand Ista est le Délégué Général du V B en Belgique. A toutes les manifestations françaises du V B, Ista est présent. Malgré un état de santé très déficient, il a organisé avec un succès triomphal le Rassemblement des P.G. belges des Stalags V dans sa bonne ville de Liège.

Le R.P. Jean Vernoux, Vice-Président de l'Amicale, est,

depuis la Libération, Président du Groupement des Anciens d'Ulm. Grâce à son petit bulletin « L'Ormeau », il a maintenu le contact entre tous les anciens prisonniers des kommandos d'Ulm. Son activité, bénévole, l'a fait désigner par l'U.N.A.C. comme délégué pour les Deux-Sèvres et la Charente-Maritime.

Lucien Vialard est, lui aussi, un ancien d'Ulm. Il a puissamment aidé le P. Vernoux dans le regroupement des anciens P.G. d'Ulm. Au Comité Directeur de l'Amicale, il remplit, à la satisfaction de tous, le rôle très ingrat d'« Ambassadeur itinérant ». Il n'est pas un événement de l'Amicale auquel l'ami Lucien n'ait participé. Son dévouement pour la cause prisonniers est sans limite.

Ces quelques lignes, hâtivement écrites car « Le Lien » est en préparation, vous donneront une idée du dévouement constant de nos trois amis. Personnellement, nous sommes heureux de ce choix, car il est juste de voir à l'honneur au moins une fois ceux qui furent toujours à la peine.

Souvenirs de captivité d'un travailleur de force

« Piqué » dans les Vosges, comme la majorité des prisonniers, j'ai été dirigé sur Neuf-Brisach où, pendant un mois, quarante mille prisonniers français ont crevé de faim.

Intégré dans un Kommando de trente hommes, nous avons atterri dans un important village du Duché de Bade où, dès notre arrivée, le Bourgmestre, qui sentait le nazi cent pour cent, nous a gratifiés d'un discours plutôt hostile.

Je me souviens d'une affiche apposée sur les murs de la mairie et qui m'avait particulièrement frappé. Elle représentait un énorme poing allemand qui écrasait le coq gaulois, le lion britannique et le drapeau étoilé des Etats-Unis. C'est à ce moment que m'est revenu en mémoire le fameux slogan « L'Allemagne au-dessus de tout », « Deutschland über alles ».

Notre premier travail a consisté à élargir un canal où, pendant un mois, nous avons patouillé dans l'eau, ce qui m'a valu une bonne crise d'arthrite que depuis je conserve précieusement.

Le canal terminé, nous avons travaillé dans les fermes. Rassemblés un matin dans la cour de notre Kommando, les paysans des alentours sont venus faire leur choix ; nous avons tous l'impression de faire partie d'un convoi d'esclaves que l'on vendait aux enchères.

J'ai malheureusement pas tiré le bon numéro, car je travaillais dans la ferme la plus éloignée, ce qui me valait de rentrer le dernier au Kommando.

Mon patron, qui avait fait la guerre de 14-18 en Russie, était plutôt du genre « saignant » et nous étions loin de marcher sur la même longueur d'onde.

Comme je cherchais par tous les moyens à lui donner mes « huit jours », je me souviens que, par une belle journée d'août où je rentrais du foin dans le grenier, j'ai simulé un évanouissement en tombant à la renverse dans la char-

rette, en ayant bien soin de pousser un cri plaintif. La fermière, qui n'était pas une mauvaise femme, m'a fait ingurgiter un bon verre de schnaps. J'avoue que j'avais du mal à garder mon sérieux.

Ma petite mise en scène avait fort bien réussi, car je fus ramené de toute urgence au Kommando où, dès le lendemain, je fus muté dans la plus petite ferme du pays exploitée par un ménage âgé.

Mon opération s'était avérée payante car, chez mes nouveaux patrons, le travail n'était pas dur, et j'avais le gros avantage de parler le français avec la belle-fille dont le mari était au « casse-pipe » quel que part en Norvège.

L'après-midi, j'allais souvent dans les vignes avec mon « vieux ». On débrayait vers cinq heures, mon patron ayant l'habitude de retrouver ses vieux copains au café pour la partie de cartes, ce qui me valait de boire un bon « glass beer ».

Sur le chemin du retour, ce brave homme me recommandait toujours de n'en rien dire à sa « vieille ». Inutile de vous dire que j'ai toujours respecté la consigne.

Comme je ne me sentais pas une âme de paysan allemand et que la culture des champs germaniques m'intéressait médiocrement, j'ai réussi, après maintes tentatives auprès du docteur allemand, à monter à l'hôpital de Villingen. Je n'ai pas eu à regretter cette décision, et même, par la suite, je suis revenu à cet hôpital pour de nombreux séjours.

L'hôpital de notre Stalag, plus communément appelé Waldho, était un hôtel de grande classe qui avait été transformé en « Lazarett ». Situé dans un cadre reposant au milieu d'une forêt de sapins, c'était un peu le « Tahiti » des prisonniers malades. Nous y étions soignés d'une façon remarquable. (Voir la suite page 4)

Toujours là

La date des remises de copies pour « Le Lien » ne nous permet pas de vous parler de notre Journée Nationale qui fut, cette année, d'une ampleur extraordinaire.

Depuis fort longtemps nous n'avions eu autant de camarades à nos Rassemblements, c'est une preuve irréfutable que notre Amicale continue sans faiblir.

Dans le prochain « Lien » nous vous donnerons un compte rendu détaillé de cette magnifique journée qui aura laissé à tous les participants une impression réconfortante.

Hé oui ! Elle est toujours là, cette brave petite Amicale. Toujours fidèle à ses devoirs, et ils sont nombreux. Toujours accueillante aux déshérités de la vie, et ils sont légion.

Mais dans la joie comme dans la tristesse, elle vient toujours auprès de vous prendre une part de vos joies et de vos peines. Et vous le savez bien, chers amis, qui avez bâti cette maison pierre par pierre, qui la soutenez fidèlement de votre précieux appui, qui l'encouragez à mieux faire dans l'avenir.

Nous sommes tous un peu orgueilleux de la vitalité de notre groupement. Bien sûr, nous participons tous à son développement, mais, en notre for intérieur nous ne pouvons nous empêcher d'un petit sentiment de fierté et de nous dire :

« Cette sacrée Amicale, elle est toujours là ! »

H. Perron.

POUR NOS PETITS GARS EN ALGÉRIE

Voici les fêtes de fin 1961 et début 1962 qui approchent. Il faut que nous pensions à nos braves petits gars qui font leur service militaire en Algérie.

Chaque année, notre Comité directeur adresse aux enfants de nos camarades un colis substantiel à l'occasion de Noël ou du premier de l'An.

Nous savons, pour l'avoir apprécié nous-mêmes, quel réconfort appartient à celui qui est bien loin de sa famille les colis grands ou petits. C'est un peu son cercle familial qui vient lui tenir compagnie à l'occasion des fêtes. Il se sent moins isolé. Il n'est plus seul.

Aussi demandons-nous à nos camarades qui ont un fils soldat en Algérie de bien vouloir nous communiquer son adresse.

Les lettres de remerciements que nous avons reçues les années précédentes nous montrent que nos colis sont appréciés par les bénéficiaires.

Parents, aidez-nous à faire passer un bon Noël à vos enfants.

LE PREMIER JEUDI
RETENEZ BIEN CECI :
SIRÈNES DE PARIS
DINER ENTRE AMIS

QUAND UN P.G. ...

Quand un P.G. rencontre un autre P.G., ça fait deux copains qui se sont rencontrés. Nous avons tous eu l'occasion de vérifier l'heureux adage. Où que nous soyons, quels que soient l'objet et l'acuité même de nos difficultés, si par chance, dans nos démarches, la solution du moment dépend d'un ancien P.G. retrouvé là... nous sommes sauvés ! cela va s'arranger. Le fonctionnaire tout à l'heure bourru va nous débrouiller notre affaire, le garagiste débordé nous dépanne à l'instant, l'hôtelier qui refuse du monde va nous trouver un lit ; le fournisseur, le client, nous font une fleur, le responsable ferme les yeux, le monsieur austère se dégèle. Chacun tout soudain se reprend et va faire pour nous ce qu'il ne ferait pas pour « un étranger » ; ce qui n'était ab-so-lu-ment pas possible la minute d'avant va devenir facile à l'extrême. Comme ça. Pour rien. Il aura suffi de se reconnaître, se situer, parler gè-fang...

Je trouve cela merveilleux. Il existe indéniablement une franc-

maçonnerie des P.G. toujours prêts à se tendre la main et à se rendre service. Je crois que cela n'existe guère qu'entre nous. Né dans la misère des temps insolites, l'esprit P.G., pour l'appeler par son nom, s'est forgé au long de quatre et cinq années sans indulgence. Il a été notre sauvegarde là-bas. Après tantôt vingt ans, il est réconfortant, il est rassurant de le voir si vivace encore, inscrit dans le prolongement d'un sentiment aigu de solidarité conservé à l'état de réflexe. Des P.G., il y en a eu près de 2 millions. Cela fait beaucoup d'anciens P.G., beaucoup de camarades connus ou inconnus, beaucoup de copains un peu partout disséminés, dans tous les milieux, à tous les échelons de la société reconstruite. Chacun de nous en est un pour les autres. Et nos Amicales, voyez-vous, ne sont en somme que des points de plus facile ralliement — autant de nœuds à ce lien tissé d'un peu du meilleur des hommes que nous avons appris à devenir. Jamais trop nombreux pour bien faire, jamais assez pour mieux faire.

« Le Lien ».

RETOUR SUR LE PASSÉ

La route se dévidait sous les roues de la voiture. Steinburg était derrière nous et, le ponceau franchi, Grevenkop était devant et pourtant je ne retrouvais pas la ferme où le dénommé Hermann Scardear, bauer de profession, avait si souvent maudit le sort qui lui avait fait attribuer un aide ignorant, fantasque et paresseux.

Les fermes défilaient, se présentant sous un axe inconnu et sans que je puisse me situer davantage. Krempe apparaissait déjà et il était temps de faire demi-tour. C'est alors que, face à un chemin qui se détachait de la route, j'ai aperçu le porche de la ferme Asbas (celle dont la femme ne goûtait pas du tout mon admiration pour l'art consommé avec lequel elle beurrât les tartines : « Un coup tu mets le beurre, un coup tu l'enlèves, et c'est fini », lui disais-je candidement. Et cette séance de bataille au cours de laquelle, un samedi, elle dut nourrir, pendant cinq repas, toute l'équipe de K.G. pour deux heures de travail.

A partir de là, reprenant la vieille route, j'ai tout retrouvé, y compris les départs au petit matin, dans la brume, et l'effeuillement de notre troupe aux passages des fermes. J'ai pu évoquer les figures de ceux qui nous laissaient en chemin : depuis Guérinet, arrivé le premier à pied d'œuvre, jusqu'à Bois et à Thierry qui allaient le plus loin.

Le père Schroeder, gâteux à souhait, était occupé à baver dans sa soupe. Si le menu ne paraissait pas avoir changé, le vieux, lui, rose et souriant, était loin de tout et ne se souvenait pas du tout de mon passage dans son exploitation. Je dois dire aussi que ledit passage n'avait pas marqué celle-ci de façon remarquable, et son air de prospérité, en toute modestie, ne devait certainement rien à mon œuvre. De plus, au cours d'une visite qui se voulait amicale, je ne pouvais évoquer avec précision des souvenirs qui ne présentaient pour lui aucun agrément, car il ne partagea jamais l'intense rigolade que me procuraient sa surprise à chaque situation nouvelle et ses imprécations quand il avait fini par comprendre.

Sa femme avait fini par retrouver au fond de sa mémoire le séjour du « Professeur » et m'invitait, aimablement ma foi, toute rancune éteinte, à partager la soupe du vieux.

C'est à ce moment précis que

j'ai jugé utile de repartir, car sa soupe...

Lagerborf était à 6 km. Là, les souvenirs étaient plus précis. Un séjour de deux ans et demi avait marqué davantage votre serviteur et la population.

Le Kommando, rendu à sa destination première de porcherie, avait perdu ses barbelés et ses lavabos. L'étable avait toujours son air de cathédrale, bien que ravagée par un incendie en juin qui avait détruit les silos à fumier et leur ascenseur qui occupa tant de mes journées.

Le domaine de Guirric et Bligny en pleine restauration. Celui de Landreau retentissait des cris de la volaille qui ne se promenait plus dans la cour, épouvantée peut-être, rétrospectivement, par les coupes sombres qu'y fit Reveccio à coups de cail-loux.

Les deux autres étables, chères à Le Corre, étaient toujours en place, et j'ai retrouvé Willy Harder, rouquin blanchissant, attaquant une omelette avant de reprendre son tracteur.

Klau, retraité, a repris le logement de Papist qui est retraité lui aussi mais a changé de maison. Aucune nouvelle de Kistmann dit sans-c...

A la Werkstatt, après une première prise de contact laborieuse et une remontée difficile de 18 ans en arrière, ce fut le déluge des souvenirs et un accueil plus que chaud de ceux qui restaient de cette époque et des autres qui voulaient, dès lors, montrer qu'eux aussi n'avaient pas oublié ce qu'ils avaient entendu dire.

Tous s'ingéniaient à éviter tout rappel trop précis de ma condition à cette époque et m'accueillaient comme un simple compagnon de travail revenant au bercail.

Et, au restaurant, nous avons pu nous régaler d'une soupe aux boulettes de choux bouillis et allongés de petit-lait et un bout de speck : menu de temps de paix. Et nous nous plaignions de la tambouille de la mère Queue !

Au fait, je n'ai pas pensé à m'enquérir du sort de celle-là. Mais la mère Marguerite venait de ramasser les œufs, encore plus étriquée qu'autrefois et veuve du Dum-Dum.

Je pense avoir donné tous les détails de ce pèlerinage et j'espère qu'il réveillera quelques souvenirs chez certains de ceux qui me li-

M. Laclaverie,
X A, B, C.



Textes et...

Répartition de l'indemnisation allouée aux déportés et internés français victimes du nazisme en application de l'Accord franco-allemand du 15 juillet 1960.

M. Triboulet, ministre des Anciens Combattants et Victimes de guerre, a tenu une conférence pour exposer aux représentants de la presse les dispositions essentielles du décret du 29 août 1961, publié au « Journal Officiel » du 30 août, qui détermine les modalités de répartition de l'indemnisation allouée aux déportés et internés français victimes du nazisme en application de l'Accord franco-allemand du 15 juillet 1960. Cet accord, qui a été ratifié le 3 août et a été publié au « Journal Officiel » du 26 août, prévoit le versement à la France, en trois annuités, d'une somme de 400 millions de deutschemarks.

Après avoir noté que la France avait pris l'initiative de la conférence réunie à La Haye en 1956, qui est à l'origine des négociations poursuivies avec la République Fédérale d'Allemagne par différents pays alliés, M. Triboulet a souligné que le gouvernement français, seul des gouvernements ayant conclu des accords analogues, avait été en mesure de publier le texte d'application aussitôt après la ratification.

Il a ensuite précisé que le décret avait été élaboré par une commis-

sion interministérielle, après consultation des Associations nationales de victimes de la déportation, en s'inspirant des principes soutenus par la délégation française lors des négociations qui ont abouti à la conclusion de l'accord.

S'inspirant ainsi de l'esprit même des négociations fondées sur la gravité du préjudice moral subi par les déportés et les internés français victimes du nazisme dans les conditions définies par l'accord, la commission interministérielle a estimé qu'il convenait de prendre en considération la nature et l'intensité des épreuves morales que ces victimes ont dû supporter.

L'article 6 du décret précise à ce sujet que les internés et leurs ayants cause auront droit à 1 part, les déportés à 3 parts, leur conjoint survivant ou, à défaut, leurs descendants, à 3 parts 1/2, les ascendants à 3 parts 1/4 en l'absence de conjoint survivant et de descendant.

Des dispositions législatives insérées au Code des Pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ayant déterminé les conditions requises pour obtenir le titre de déporté ou d'interné, il convient de se référer à ces dispositions pour reconnaître la qualification de déporté ou d'interné au titre de l'accord du 15 juillet 1960.

A cet égard, M. Triboulet indique qu'il a pu obtenir une levée exceptionnelle de forclusion faisant l'objet d'un second décret en cours de publication, pour une période de six mois, en faveur des déportés et internés de la guerre 1939-1945 qui n'ont pas demandé l'un des titres de déporté ou d'interné résistant ou politique, avant la date limite du 1^{er} janvier 1959.

Ces déportés et internés auront donc intérêt à présenter rapidement leurs demandes auprès de la Direction Interdépartementale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre dont relève leur domicile.

Bien que les paiements effectués par la République Fédérale d'Alle-

magne doivent s'échelonner sur trois années, le double principe est admis :

— de régler l'indemnité en un seul versement à chaque bénéficiaire pour lui attribuer une somme plus substantielle;

— de commencer les paiements par tous les bénéficiaires âgés de 65 ans dont la situation est particulièrement digne d'intérêt en raison de leur âge, et de poursuivre les versements dans l'ordre suivant : ayants cause, déportés et internés.

En raison de la situation particulière des victimes d'expériences médicales pratiquées sur certains déportés dans les camps de concentration, des modalités spéciales sont prévues en vue de permettre éventuellement, sur proposition d'une commission qualifiée, l'octroi de secours spéciaux en faveur de ces victimes.

Le délai de recevabilité des demandes est fixé à six mois à compter de la publication du décret, le recensement effectué à l'expiration de ce délai étant nécessaire pour fixer le montant de la part qui constituera la base de la répartition.

L'attention des anciens déportés et internés désireux de percevoir l'indemnisation est également appelée sur le fait que des formulaires donnant toutes indications nécessaires seront mis individuellement à leur disposition dans les mairies, dans les directions interdépartementales du Ministère et dans les services départementaux de l'Office National, pour leur permettre de présenter personnellement leur demande dans les conditions prévues par le décret.

Le paiement de la première tranche sera entrepris dès que les résultats du recensement auront permis de fixer le montant de la part, c'est-à-dire au début du deuxième semestre de l'année 1962.

Les nouvelles conditions d'attribution de la carte d'invalidité à double barre rouge.

A la suite de décisions prises par diverses commissions chargées de l'étude de réformes administratives préconisées par la Cour des Comptes, et après intervention d'une sous-commission créée par l'Office National dans laquelle siégeaient des membres du Comité d'Entente des Grands Invalides, une circulaire n° 2.427 du 30-12-1960 émanant de l'Office National des A.C. et P.G. régit l'attribution de la carte à double barre rouge de la manière suivante :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que le recensement effectué en septembre 1959, par catégories de pensionnés et nature des infirmités, ainsi que le résultat de l'étude entreprise par l'Office National sur les conditions actuelles d'attribution de la carte à « double barre rouge », ont permis de constater que des invalides n'ayant pas réellement vocation à ce titre de circulation en bénéficient.

En raison des répercussions importantes qu'entraîne le remboursement forfaitaire à la S.N.C.F. des pertes de recettes résultant de l'utilisation éventuelle de la carte à « double barre rouge » et afin que le bien-fondé de l'institution ne soit pas mis en cause, il est

apparu nécessaire, tant dans l'intérêt des grands invalides que dans celui des finances publiques, d'apporter certaines modifications à sa délivrance.

A cet effet, après consultation du Conseil d'administration de l'Office National, les mesures suivantes ont été arrêtées :

1° Le taux de pension, pour les demandes recevables administrativement, est porté de 60 à 85 %.

Toutefois, peuvent être également retenues les demandes émanant de pensionnés dont le pourcentage d'invalidité est inférieur au minimum prescrit (85 %), mais qui bénéficient des dispositions des articles L.36 et L.37 du Code des Pensions (Statut des Grands Mutilés). Cette formule vise un nombre très restreint de mutilés, notamment de blessés crâniens atteints de crises épileptiques, dont le taux minimum de pension peut être de l'ordre de 60 %.

2° Une nomenclature détaillée des invalides permettant de déterminer, par un guide-barème, les cas dits « FRANCS » ouvrant droit au bénéfice de la carte à « double barre rouge » sur simple production du diagnostic de réforme, sera préparée avec le concours du Service Expertises médicales du Ministère et vous parviendra ultérieurement.

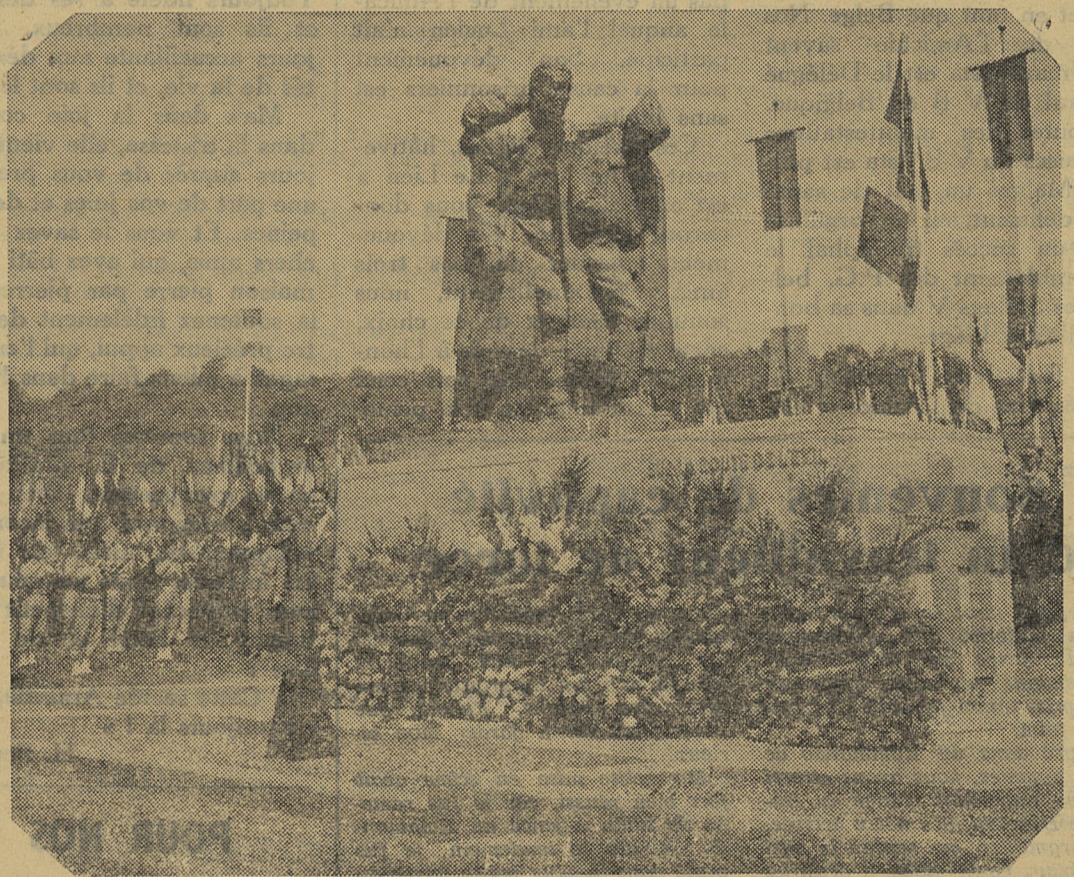
Elle aura l'avantage, d'une part, de rendre exceptionnelles les demandes présentées par des pensionnés atteints d'infirmités non mentionnées dans la liste et, d'autre part, d'éviter certaines divergences d'appréciation au sein des Commissions médicales départementales.

En attendant sa diffusion, les

Liste des Délégués départementaux de l'U.N.A.C.

- BASSES-ALPES :** Abbé DECOBERT André, Moustiers-St-Marie.
ALPES-MARITIMES : Roger MONTEUX, 6, rue Clément-Roassal, Nice.
AVEYRON : Félix GANDROT, Professeur, 12, boulevard François-Fabré, Rodez.
BOUCHES-DU-RHÔNE : André MORINO, 45, boulevard Telle, Marseille.
CHARENTE : Roger CROUZIT, 80, rue Montmoreau, Angoulême.
CORSE : Pierre MARTELLI, Quartier Biaggini, Bastia.
CREUSE : Roger CROCICCHIA, 2 bis, boulevard Emile-Zola, Guéret.
EURE : F. BOURNISSEN, 2, rue Saint-Nicolas, Evreux.
EURE-ET-LOIR : J. CHRETIEN, 30, rue Saint-Martin, Nogent-le-Rotrou.
GIRONDE : Laurent BENEDIT, 15, rue Ulysse-Despau, Bordeaux.
HERAULT : Georges NICOLAS, U.N.A.C., 2, rue Stanislas-Digeon, Montpellier.
LOIRET : René LEPOITTEVIN, Instituteur, 18, rue Paul-Bert, Fleury-les-Aubrais.
HAUTE-MARNE : Marcel HENRY, Bâtiment Logéco, Logement 57, Saint-Dizier-le-Neuf.
MOSELLE : Charles SCHWOB, 31, avenue Foch, Metz.
ORNE : DUGUEY, La Rotonde, Flers-de-l'Orne.
RHIN (BAS-) : Gustave BOULIER, Bourg-Bruche.
RHÔNE : L. PAGAY, Groupement Lyonnais des Amicales de Camps, 16, rue Joseph-Serlin, Lyon (1^{er}).
SARTHE : P. JOUIN, Commission des Amicales de Camps, 22, rue du Midi, Le Mans.
SEINE-MARITIME : Charles LIOT, 94 bis, avenue Gallieni, Mont-St-Aignan.
SEINE-ET-OISE : Paul GODARD, 36, rue de la Paroisse, Versailles.
DEUX-SEVRES : R.P. Jean VERNOUX, curé d'Aubigné, par Chef-Boutonne (également et provisoirement délégué de la Charente-Maritime).
VAR : BETHRY Marcel, Le Petit Signal, avenue de Portissol, Sanary-sur-Mer.
VAUCLUSE : A. COURVEILLE, Directeur Hôpital de Carpentras.
VENDÉE : Clément GUINEAUDEAU, route de Mouilleron, La Roche-sur-Yon.
VIENNE : Abbé Pierre MOREAU, Curé de Châteauneuf, 6, rue Creuzé, Châtelleraut.
VOSGES : Georges BERTRAND, 7, quai Colonel-Renard, Epinal.
YONNE : Henri GENEST, promenade du Pré-de-l'Echelle, Noyers-sur-Serein.

Tous ces délégués sont à la disposition des représentants des Amicales Nationales pour leur département respectif.



Monument du Mémorial de la Captivité (Montauville, Meurthe-et-Moselle) Cimetière Militaire du Pétant

Du nouveau au G.E.A.

Le « GROUPEMENT ECONOMIQUE D'ACHATS » est heureux de vous informer de l'ouverture, au 6, RUE MARTEL, PARIS (10^e), tél. PRO 96-37 et TAI 93-19, d'un Super-Marché, véritable grand Magasin comprenant les rayons dont vous trouverez la liste ci-dessous.

Dans ces rayons, gérés par des spécialistes de magasins de premier ordre de la capitale, vous aurez le gros avantage de profiter des Services d'un Personnel compétent ayant fait ses preuves.

Outre la garantie de qualité, de service après vente, vous bénéficierez de prix sans concurrence possible à qualité égale, correspondant à des remises réelles de 15 à 30 %.

Ces Commerçants se sont groupés dans un même Magasin afin de limiter au maximum leurs frais généraux et vous faire profiter ainsi des meilleures conditions possibles.

Afin de vous permettre d'apprécier les efforts faits en faveur de notre Clientèle et pour répondre à vos besoins dans des conditions sans précédent, vous trouverez dès à présent à notre Rayon Confection Hommes des complets coupés et montés avec soin, des draperies sélectionnées, vous assurant en toutes circonstances une élégance de bon ton et un usage prolongé, aux prix suivants :

COMPLETS 2 PIECES, PURE LAINE

- 149 NF au lieu de 210 NF, valeur réelle.
- 185 NF au lieu de 275 NF, valeur réelle.
- 195 NF au lieu de 285 NF, valeur réelle
- 205 NF au lieu de 295 NF., valeur réelle.
- 215 NF au lieu de 310 NF, valeur réelle.

Nos rayons « Super-Marché » :

APPAREILS MENAGERS ELECTRIQUES, ASSURANCES, CHAUFFAGE (tous modèles, tous combustibles), ALIMENTATION, CHAUSSURES, CHEMISERIE, COUVERTURES, MEUBLES (Galerie d'Exposition), LINGE DE MAISON, LUSTRIERIE, MACHINES A COUDRE, PHOTO, CINEMA, PORCELAINE, CRISTAUX, VERRERIE, RADIO, TELEVISION, RIDEAUX, PANNEAUX, VOILAGES, TAPIS, VETEMENTS DAMES, JEUNES FILLES ET FILLETES, VETEMENTS HOMMES, JEUNES GENS ET GARÇONNETS, VETEMENTS DE TRAVAIL.

Demandez également sans plus tarder, au « G.E.A. », 4, RUE MARTEL, PARIS (10^e), le « MEMENTO DE LA FAMILLE » :

NOM : Prénom

Profession :

Adresse :

instructions ultérieures restent provisoirement applicables (1).

— Amputation d'un membre supérieur (à partir de l'amputation des cinq doigts de la main), ou inférieur (à partir de l'amputation tibio-tarsienne). Les amputations médio-tarsiennes ou tarso-métatarsiennes visées par la circulaire B.1184 du 13-3-1950.

— Impotence fonctionnelle d'un membre supérieur ou inférieur entraînant, sur le membre en cause, un pourcentage d'invalidité de 85 %.

— Trépanation avec crises épileptiques ou phénomènes paralytiques entraînant un pourcentage d'invalidité de 60 % au moins, le diagnostic de réforme devant faire mention de ces crises, étant entendu que les invalides dont le taux de pension est inférieur à 85 % doivent bénéficier des dispositions des articles L.36 et L.37 du Code des Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Cf. circulaires B.708 (question III) du 19-5-1947, B.1165 du 2-2-1950 et ON.2.054 du 22-11-1956.

Enfin, en vue de la simplification et de la rationalisation des opérations médicales et administratives, et dans un souci d'économie, je vous invite, compte tenu du taux de pension exigible en la matière, à appliquer désormais les règles ci-après en ce qui concerne le renouvellement de la carte dont il s'agit :

I. — ATTRIBUTION (Première instance)

CAS FRANCS : Cf. circulaire B.694 du 26-3-1947, alinéa 1^o.
Le Service départemental pourra attribuer la carte sans avoir, com-

me précédemment, à soumettre le dossier du requérant à la signature de l'un des médecins.

AUTRES CAS : Lorsque l'invalidité n'est pas considérée comme « CAS FRANC », le dossier doit, comme le prévoit la circulaire susmentionnée (paragraphe 2^o), être soumis à l'appréciation de deux médecins. Cependant, avant la présentation du dossier, le service administratif devra, lorsqu'il s'agit, en particulier, d'infirmités à caractère évolutif, exiger de l'invalidé un certificat délivré de préférence par un médecin spécialiste. Cette pièce doit :

a) Mentionner tous les renseignements d'ordre médical sur l'état du pensionné;

b) Indiquer les raisons qui nécessitent la présence du guide.

Les médecins émettent leur avis sans avoir recours à l'examen direct du postulant. Seule une divergence d'appréciation peut entraîner une convocation de l'invalidé.

2. — RENOUELEMENT

CAS FRANCS : la procédure actuelle reste inchangée. Les dossiers n'ont plus à être soumis au visa de l'un des médecins départementaux (Cf. circulaire B.1561 du 23-9-1952).

AUTRES CAS :
a) Demandes présentées par des pensionnés (définitifs ou temporaires) pour blessure ayant entraîné amputation ou impotence fonctionnelle d'un membre, ou mutilation (ou invalidité non susceptible d'amélioration) dont le taux de pension, pour les temporaires, a été maintenu ou augmenté.
Ces demandes peuvent être assimilées aux « cas francs ».

En conséquence, et sous réserve que le bien-fondé de la première décision favorable soit indiscutable, le dossier n'a pas à être soumis au visa de l'un des médecins départementaux;

b) Demandes présentées par des pensionnés (définitifs ou temporaires) atteints d'infirmités à caractère évolutif, que la carte ait été antérieurement attribuée pour cinq ans ou pour une durée moindre.

Le Service administratif soumet le dossier uniquement à l'appréciation de l'un des médecins départementaux, après s'être assuré qu'à la demande soient annexés les renseignements d'ordre médical exigés en la circonstance (attestation d'un médecin spécialiste, ou certificat d'un dispensaire d'hygiène sociale en ce qui concerne les tuberculeux pulmonaires);

c) Toute demande formulée par un pensionné à titre temporaire atteint d'une infirmité n'entrant pas dans la catégorie des « cas francs » et dont le taux de pension a été diminué au cours du renouvellement triennal, sans pour autant être inférieur à 85 %, doit être soumise à l'avis de deux médecins.

Dans ce cas seule une divergence d'appréciation entre les deux médecins peut entraîner la convocation du postulant devant une commission médicale départementale.

La procédure d'appel reste inchangée. »

Henri VIGIER.

(1) Cf. circulaire B.694 du 26-3-1947 complétée par circulaire B.971 du 21-10-1948.

Les veuves de guerre et les redevances pour droit d'usage des postes récepteurs de radio.

Le directeur de l'Office National des A.C.V.G. vient de faire connaître que, conformément au désir exprimé par plusieurs commissions départementales d'action sociale, la Direction générale de la Radiodiffusion-Télévision Française venait d'assouplir, au profit de certaines catégories de veuves de guerre, les règles d'exonération de la redevance de la radiodiffusion. Voici donc le texte de la note du service compétent de la Radiodiffusion-Télévision Française :

« Dans le cadre des dispositions de l'article 15 du décret du 29 décembre 1960, les instructions suivantes ont été données aux services régionaux des redevances de la Radiodiffusion-Télévision Française.

« Pour les veuves de guerre remplissant les conditions d'âge et d'habitation, l'exonération est de droit, sans qu'aucune condition de ressources puisse être opposée, si la requérante est bénéficiaire :

« — de la carte sociale des économiquement faibles;

« — de l'allocation aux vieux travailleurs salariés;

« — de l'allocation spéciale instituée par les articles 42 et 44 de la loi n° 52.799 du 10 juillet 1952 ou de la majoration instituée par l'article 45 de la même loi.

« Pour les veuves de guerre remplissant les conditions d'âge et d'habitation bénéficiaires :

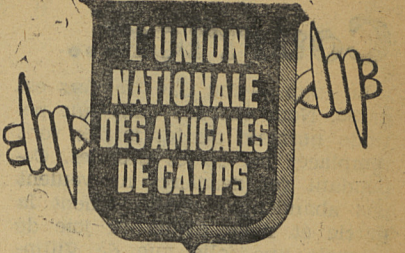
« — d'une pension ou rente de la Sécurité sociale;

« — d'une allocation de vieillesse;

« — d'une pension de retraite.

« Le plafond des ressources au delà duquel se perd le droit à l'exonération a été relevé de 2.010 NF par an à 3.410,96 NF par an (pension de veuve comprise) pour les personnes habitant une ville de plus de 5.000 habitants, et à 3.373,56 NF par an (pension de veuve comprise) pour les personnes habitant une ville de moins de 5.000 habitants.

« Ces dernières sommes correspondent, aux termes de l'article 5 de la loi du 30 juin 1956 (alinéa 3 de l'article L. 630 du Code de la



...Documents

Sécurité sociale), au plafond des ressources des veuves de guerre susceptibles d'obtenir l'allocation aux vieux travailleurs salariés ainsi défini : le montant de la pension de veuve de soldat au taux exceptionnel, augmenté du montant de l'allocation aux vieux travailleurs salariés. »

MINISTRE DE L'INTERIEUR AVIS DE CONCOURS

Un concours pour le recrutement de 50 Officiers de paix de la Sûreté Nationale aura lieu à partir du 5 décembre 1961.

Les demandes ne seront plus reçues après le 31 octobre 1961, délai de rigueur.

Ce concours est ouvert aux titulaires du baccalauréat complet de l'enseignement secondaire, âgés de 21 ans au moins et de 28 ans au plus au 1^{er} janvier 1961; cette limite d'âge est prolongée d'une durée égale à celle des services militaires obligatoires et d'une année par enfant à charge, les candidats ne devant cependant, en aucun cas, avoir atteint l'âge de 30 ans accomplis au 1^{er} janvier 1961.

Les candidats justifiant de la qualité de Français musulman d'Algérie bénéficieront, sur leur demande, des dispositions prévues par l'ordonnance n° 58-1016 du 29 octobre 1958 et le décret n° 58-1454 du 31 décembre 1958.

Les candidatures ainsi que toutes demandes de renseignements devront être adressées à la Direction Générale de la Sûreté Nationale, Bureau de Recrutement et Instruction du Personnel, 11, rue Cambacérès, Paris (8^e).

OFFICE NATIONAL

Nous sommes heureux d'apprendre la nomination de M. Jacques Pernet, directeur de l'Administration générale au Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, au poste de directeur de notre Office National, en remplacement de M. Henri Vigier, réintégré au Conseil d'Etat.

Connaissant les difficultés de sa tâche, nous l'assurons à l'U.N.A.C. de notre complète collaboration et de notre meilleure sympathie.

Nous sommes certains, à l'avance, de l'esprit avec lequel nous travaillerons ensemble pour les règlements de tous les problèmes de nos camarades.

M. S.

BLEUET DE FRANCE

Une fois de plus, cette année, le ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, l'Office National et ses services départementaux, adjurent la population de porter un bleuet en signe de souvenir.

Tous les amicalistes anciens P.G. n'ignorent jamais cet appel. Au cours des années précédentes, le Bleuet de France a pris une signification toute particulière. Il symbolise en France notre dette envers les morts au champ d'honneur.

Deux jours par an, le 8 mai et le 11 novembre, il est demandé à la population de porter un bleuet pour montrer qu'elle se souvient.

Deux jours par an, on lui demande de s'arrêter pour honorer ses morts.

Ce n'est vraiment pas trop demander.

Si le but spirituel du Bleuet est d'honorer le souvenir des morts des deux guerres, son but prati-

JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR

FRANÇAISES et FRANÇAIS

LE 11 NOVEMBRE

ACHETEZ LE

BLEUET DE FRANCE



Emblème des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre
AU PROFIT des VEUVES - ORPHELINS et ASCENDANTS

que est de porter aide et assistance aux vivants, puisque les fonds

recoltés servent à aider les victimes les plus malheureuses des deux guerres et plus particulièrement des veuves, orphelins et ascendants.

S'il est vrai que certaines cérémonies de victimes de guerre bénéficient d'une législation spéciale leur donnant droit à pension, il ne faut pas oublier que, dans beaucoup de cas, elle se révèle insuffisante et ne peut compenser la perte de l'être cher. Par ailleurs de nombreuses victimes de guerre dignes d'intérêt hésitent à s'adresser à des organisations sociales pour demander des secours. Ce n'est donc que par la camaraderie qui règne au sein du monde ancien combattant, et grâce à la collecte du Bleuet de France, que leurs besoins peuvent être connus et aidés et assistance leur être donnée.

Et cette année encore, en ce 11 novembre, camarades amicalistes, amis et amies de nos Amicales, aurez-vous à cœur de tout mettre en œuvre et de participer à cette magnifique action pour l'entraide, preuve de notre cœur à tous, et dont nous avons donné l'exemple dans nos Amicales depuis déjà quinze ans, et aussi, malgré nos maigres moyens, durant toute la durée de notre captivité.

Demandes d'attestations

Pour vos attestations de maladie durant la captivité : à M. le colonel Bouzonne, commandant du Fichier médical allemand, caserne de la Visitation, rue François-Chénieux, Limoges (Haute-Vienne). (Seul le médecin traitant peut écrire.)

Sous-Vêtements



Qualité parfaite



Chemise parfaite

Pour vos fêtes de famille et vos réunions de P.G.

**CHAMPAGNE
LE BRUN-DOMI**
(Ancien P.G.)
MONTHELON (Marne)
Bouteilles prêts à servir

Robert EGRAZ

Saint-Germain-de-Joux (Ain)
De père en fils depuis 1840

Altitude 500 m. (près de Genève)

Séjour idéal pour villégiature et grand repos
30 chambres avec confort

Pension complète, taxes et service compris : de 18 à 22 NF

OUVERT TOUTE L'ANNEE

EGRAZ Robert (Propriétaire), ex-VI C
vous réserve le meilleur accueil



Calendrier des manifestations du "Club du Bouthéon"

- Samedi 21 octobre : Assemblée générale des Stalags XVIII.
- Samedi 4 et Dimanche 5 novembre : Journées Nationales des Stalags III.
- Dimanche 12 novembre : Assemblée générale des Stalags XIII.
- Dimanche 19 novembre : Assemblée générale du Stalag XVII A.
- Dimanche 3 décembre : Repas et Fête des enfants du IV A.
- Dimanche 10 décembre : Arbre de Noël des Stalags XII.
- Dimanche 10 décembre : Assemblée générale de l'Offlag XVIII.
- Dimanche 17 décembre : Arbre de Noël du Stalag XVII B.

Connaissez-vous votre club ?

« LE CLUB DU BOUTHEON »

68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e)

Téléphone : TRINITE 86-64
et 78-44

Métro : Chaussée-d'Antin
Trinité

Voici déjà plus de 10 ans que votre club est créé afin de permettre à tous les anciens P.G. de se retrouver avec la possibilité d'être accompagnés de leur épouse, des membres de leur famille, de leurs amis.

Dans un cadre agréable et particulièrement sympathique, vous aurez à votre disposition un bar dont le prix des consommations est extrêmement modéré, un restaurant vous permettant de déjeuner et de dîner au prix de 3,90 N.F. couvert compris, boisson et service en sus.

De plus, savez-vous que vous avez la possibilité d'organiser des réunions de Kommandos, des réceptions, repas d'affaires, banquets, repas familiaux (mariage, première communion) à des prix très étudiés qui ne manqueront pas de

vous étonner. Il vous suffit de nous consulter afin que vous preniez connaissance de nos différents menus.

Votre qualité de membre de l'Amicale vous donne droit d'accès au club, toutefois, afin d'être en règle avec la Préfecture, moyennant un versement annuel de 0,50 N.F., il vous sera délivré une carte de membre du club.

Mes chers camarades, vous, vos familles, vos amis, venez à votre club situé en plein centre de Paris. Il est à votre disposition, c'est votre maison, vous retrouverez non seulement des amis de Paris, mais aussi de province, vous serez surpris de l'ambiance de camaraderie qui existe et vous comprendrez pourquoi depuis sa création votre club ne cesse de progresser.

Henri Michel, Trésorier.

Courrier...

Le coup de feu des vacances est passé. Nous entrons dans une période normale où les lettres vont remplacer les cartes postales. Cependant ces dernières ne veulent pas abandonner définitivement la partie et nous avons la joie de recevoir une jolie vue de Villingen-Schwarzwald-Tannenhöhe et qui nous représente le joli paysage du Waldho si cher à notre cœur de Gefang, et qui est signée: *La Riflette*. Ce brave Auguste est allé sur place se rendre compte si les marmites de la cuisine bouillaient encore. Comme nous il a pu constater qu'il y avait quelques changements extérieurs, mais que l'ensemble était resté Waldho. A l'ami *Riflette*, que nous attendons vainement à une de nos manifestations, nous adressons notre bon souvenir.

Nous saluons l'entrée à l'Amicale de notre ami *Ferdinand Nicolas*, 22, rue Coursarlon, à Bourges (Cher). Cet ancien du Kommando de Deisslingen nous dit: «... Mon adhésion est peut-être tardive, mais je suis heureux de renouer des relations amicales avec les anciens de mon Stalag, et ceci grâce au heureux hasard d'une rencontre avec M. *Aladenise* à Bourges... ». Notre ami *Nicolas* adresse à tous les anciens V B son meilleur souvenir et toutes ses amitiés.

Souvenirs de captivité...

(Suite de la première page)
quable, malgré les moyens précaires mis à la disposition de nos docteurs. J'ai gardé de nos braves toubibs et de nos infirmiers un très bon souvenir.

Il faut dire que le gros effectif du personnel « malades » était surtout composé de gars qui, comprenant leur rôle de prisonniers, venaient ici passer leurs vacances annuelles. On y rencontrait de nombreux Corses, car, il faut leur rendre cet hommage, les compatriotes de notre ami *Colombani*, par amour de la France, ont toujours, malgré de sévères représailles, refusé de travailler pour les Allemands.

A l'hôpital, nous passions notre temps en d'interminables parties de belote, de bridge ou de poker. Nous avions à notre disposition une bibliothèque comprenant un bon choix de livres; je me souviens y avoir lu un livre de John Knittel, « *Via Mala* », qui est un roman bien au-dessus de la moyenne. Nous avions également la visite de la troupe théâtrale du camp, qui comprenait des éléments de valeur dont l'ami *Godard* qui était notre comique numéro un.

Mon premier séjour au Waldho s'est soldé par une carte de « *Travaux légers* », délivrée par le Dr *Hans Peter*. Ce brave médecin allemand, qui avait l'avantage de parler français d'une façon remarquable, a été la providence

Une carte de notre ami *Saint-Omer* qui villégiature dans le nord de la France, du côté d'Heudin (Pas-de-Calais) pour préciser. L'ami *Saint-O* nous écrit: « Vacances dans une cité presque médiévale où j'ai retrouvé plus de cousins qu'un Corse en trouve à Bastia (et pourtant dans le Nord on ne gâche pas!). A bientôt (hélas!), à Paris ».

Une carte de notre ami *Gaston Blin* en vacances dans les Côtes-du-Nord. L'ancien secrétaire général de l'Amicale passe de belles vacances ensoleillées à Erquy. Nous pensons le voir bientôt à l'Amicale.

Nos amis vosgiens ne nous oublient pas. Voici une carte collective d'un groupe d'amicalistes qui, sous la haute direction de l'ami *Bernard Jeangeorges*, villégiature sur la route des Crêtes: « En bordée sur les Crêtes, les gars du V B n'oublient pas de boire un coup d'Alsace, aux Chaumes, à la santé des copains. Amitiés à tous ». Merci, les amis, de votre délicate pensée, mais à Paris il fait... soif, et un coup d'Alsace bien frais ne serait pas de refus.

Une carte manquait à notre collection et nous l'attendions avec impatience. Le silence qui précède toujours chaque grand événement nous faisait craindre le pire. Nous savions qu'il avait acheté une casquette à visière avec des lunettes pour ligne de mire pour sa ligne

à bouchon. On craignait qu'ayant ferré un esturgeon bourguignon il n'ait été entraîné au large sous les yeux horrifiés de sa femme. Il n'en est rien. L'ami *Godard* vient de passer à Nevers, accompagné de la famille *Monjardet* et sous la très haute direction de *Patounef*.

« Où sont-ils donc ? » C'est le titre d'une chanson de Charles Trenet. Mais nous n'avons pas, nous du V B, à chercher longtemps; ils sont à La Bresse, dans les Vosges. Une carte de notre ami *Charles Brandt* nous apprend qu'il est chez le Grand, au Vieux Moulin. Comme toujours la croûte y est bonne et on y respire l'air des montagnes. Toute la famille *Erandt* passe de très bonnes vacances.

ma captivité, de travailler assis. Ayant eu dans mon enfance un abcès à la cuisse, j'en ai conservé une cicatrice de la longueur de deux à trois centimètres. J'ai donc été voir le responsable de l'atelier en lui disant que j'avais été blessé dans les Vosges et que j'étais dans l'impossibilité absolue de travailler debout (ce qui était d'ailleurs vrai, mais toujours à cause de mon genou).

Aussitôt ce responsable, qui était un brave type, me conduisit à un tabouret en me disant la phrase, bien connue de nous tous: « Guerre, gross malheur! ».

Je venais de trouver la bonne « planque », car, en compagnie d'un Allemand d'un certain âge, je faisais un travail enfantin. Au bout de quelques jours, mon « frizou » me disait: « Hitler pas bon, Allemagne kapout ». Comme nous étions en 1941, époque des grandes victoires allemandes, je suis forcé de reconnaître que c'est un homme qui voyait loin.

Comme nous étions près du Rhin les évasions étaient nombreuses. Les Allemands, alors, décidèrent de nous remplacer par des Serbes. Incorporé dans un gros Kommando, j'ai fait la connaissance d'Ulm et de la plus haute cathédrale d'Europe. Nous étions dans une importante fabrique de charrires et, dès l'embauche, j'ai senti la « sale boîte ».

J'ai aussitôt ressorti ma « blesure de guerre » et j'ai atterri devant un étai-limeur où je roupillais littéralement.

Malgré mon travail facile je ne me plaisais pas à Ulm car nous étions nourris comme des cochons et les Allemands nous étaient dans l'ensemble foncièrement hostiles. Heureusement, j'avais deux bons camarades, Gros et Saraben, qui, ayant appris l'allemand au lycée, avaient réussi tous deux à avoir de bons boulots qui, je dois le dire, cadraient fort bien avec leur mentalité de « ramiers ».

Notre président voyage. Une carte de Vienne (Autriche) nous signale son passage au pays du beau Danube bleu (!).

Avant de passer à La Bresse, la famille *Brandt* est allée, comme il se doit, faire un petit tour en Allemagne, à Balingen pour préciser. Nous espérons que l'ami *Brandt* nous fera, dans un prochain « Lien », le compte rendu de sa visite au Wurtemberg pour les anciens camarades de son Kommando.

Notre ami *Jean Klein* nous fait part de sa nouvelle adresse: à Saumane (Basses-Alpes), et nous adresse une vue de Villingen-in-Schwarzwald, « Ai revu — nous dit-il — le site de Villingen et la route du « large » a été refaite en voiture cette fois (c'était plus simple). Pensée émue à tous les copains ».

Une carte de la famille *Poisson*, elle aussi en villégiature à La Bresse. Faudra, mon vieux *Bernard*, changer le nom de ton hôtel et le baptiser « Au Relais V B ». Merci à tous les amis de leurs bonnes amitiés.

Notre ami *Henri Stoubenfol*, 7, rue du 4-Septembre, à Rueil-Malmaison (Seine-et-Oise), adresse un amical bonjour aux anciens V B. Nous le remercions de son don pour notre Caisse de secours.

...d'un travailleur de force

La nourriture étant beaucoup plus liquide que solide, j'ai eu de gros ennuis avec ma vessie. Je me suis donc présenté à la visite du docteur français qui, avec l'accord du médecin allemand, m'a expédié à mon cher Waldho. A peine arrivé à Villingen, j'ai appris que mon Kommando avait été entièrement détruit par un bombardement. Comme j'étais plutôt mal en point, j'ai eu la chance de tirer quatre mois de Lazarett.

Mon dernier Kommando se situait à Trossingen, où je travaillais dans une fabrique de chausures. Nous étions une bonne équipe dont le mot d'ordre était « en faire le moins possible pour le grand Reich ». Je me souviens de mon brave *Apchain*, qui fait partie de l'Amicale, qui s'enfermait des heures entières dans les water, à fumer sa « bonne gauloise » ou à lire tous les romans qu'il pouvait trouver.

Sentant venir la défaite, les Allemands nous donnaient le dimanche une certaine liberté. Nous pouvions aller au café et même

...du V B

Notre ami *Georges Samelé*, président du Groupement Lyonnais des Anciens du Stalag V, n'a pu, à son grand regret, participer à notre Journée Nationale du 8 octobre. Il adresse à tous les amis du Comité directeur ses plus amicales pensées et aux anciens du V B son bon souvenir.

Notre ami *Marcel Guay*, 31, boulevard de la Mairie, à Eaubonne (Seine-et-Oise), adresse à tous les amis du V B son bon souvenir et ses affectueuses pensées. Nous le remercions de ses valeureux efforts d'amicaliste.

DECES

Nous avons appris, avec beaucoup de tristesse, le décès, survenu le 22 septembre, de notre ami *Marcel Laroche*, ancien des Kommandos d'Heidelberg et d'Eberharzell.

Les obsèques ont eu lieu le 25 septembre à Reventin-Vaugris (Isère). Notre secrétaire général *Maurice Rose* y représentait l'Amicale.

Que Mme Laroche, ses filles, et toute la famille, veuillent bien trouver ici les sincères condoléances et l'expression de la sympathie attristée de tous les anciens du V B.

Un article sera publié dans notre numéro de novembre pour évoquer le personnage hors série que fut notre ami *Laroche*.

pour de nombreux prisonniers. Lors de l'annonce de sa mort, *Langevin*, qui avait été en rapport avec le docteur à l'hôpital, a demandé à *Perron*, spécialiste du Waldho, de lui consacrer un article dans « *Le Lien* ». Si l'Allemagne avait compté de nombreux *Hans Peter* au lieu des *Himmler*, *Eichmann* et Cie, ce pays n'aurait pas sur la conscience la mort de plusieurs millions de déportés dans des conditions effroyables.

Mon deuxième Kommando se situait à Constance, dans une fabrique de bâches, et notre principal client était le maréchal *Rommel* et son « *Afrika Korps* ». Mon travail consistait, au fur et à mesure qu'une charmante fraulein piquait à la machine, de tirer le tissu. Travail en apparence peu fatigant mais qui m'obligeait à rester au garde-à-vous toute la journée, et je sentais nettement, because mon arthrite au genou, que je ne tiendrais pas le coup.

C'est à ce moment que j'ai eu une idée, que personnellement je puis qualifier de géniale, et qui m'a permis, durant toute la fin de

POUR LES ENFANTS BELGES

Le Secrétariat belge de l'Amicale d'Entr'aide des Stalags V nous écrit:

« Le Conseil d'administration de l'Amicale d'Entr'aide, qui s'est réuni récemment, m'a prié de vous exprimer ses vifs remerciements pour l'offre de placements familiaux d'enfants belges dans le département de la Sarthe.

« Cette heureuse décision a été communiquée aux parents; si toutefois il ne se trouve aucun bénéficiaire de cette mesure cette année, nous sommes certains qu'en 1962 des parents répondront à votre proposition... »

L'offre du Comité directeur du V B a bien sûr été un peu tardive. C'est à la suite des Journées Mancelles que cette proposition a été remise à notre délégué général pour la Belgique, notre ami

Armand Ista. La saison des vacances était déjà amorcée dans les familles et, bien entendu, l'offre est valable pour 1962.

Ainsi les enfants de nos camarades belges connaîtront ce beau pays de France si accueillant et si sympathique: la Sarthe. Nos amis sarthois sont heureux de recevoir les enfants de leurs camarades belges qui enfin connaîtront la France sous un autre visage que celui qu'ont connu leurs pères au cours des guerres 14-18 et 39-45. Beaucoup de nos camarades belges anciens prisonniers ont passé leur enfance en France. Ils en ont, malgré les privations, conservé un bon souvenir. Mais leurs enfants pourront à leur tour répondre à leurs parents: « La France? Mais moi aussi je la connais et c'est un bien beau pays! ».

MARIAGE

Mme et M. *Pierre Daulie* ont l'honneur de vous faire part du mariage de leur fils *Jean-Jacques* avec Mlle *Micheline Rouhard*.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée en l'église N.-D. de Messine, à Mons, le 9 septembre 1961.

Le Comité directeur est heureux d'adresser ses chaleureux compliments aux jeunes époux ainsi que ses vœux de parfait bonheur. Il adresse à notre camarade belge *Pierre Daulie* ses amicales félicitations.

Mle 9970.

AVIS

Notre camarade *André Faucheur* donnera un Récital avec Marie-Madeleine Petit, pianiste, le samedi 18 novembre 1961, à 21 heures, à l'Ecole Normale de Musique, 78, rue Cardinet, Paris (17°).

REGROUPONS-NOUS !

Nous demandons à nos adhérents de vouloir bien nous secondar dans nos efforts de regroupement.

Que chacun remplisse et nous retourne la liste ci-dessous d'adresses qu'il a sûrement conservées du temps où l'on se faisait des promesses... que l'on n'a pas toujours tenues!

Nous enverrons, de la part de l'auteur de cette liste, un numéro du « *Lien* » à chacune de ces adresses et, ainsi, peu à peu, nous reconstituerons notre grande famille que la dispersion n'a pas désuni.

Nous comptons sur vous, et d'avance, merci.

NOMS	PRENOMS	ADRESSES

FABRIQUE DE MEUBLES
7 ter, avenue de St-Mandé
Paris (XII^e)

RYSTO Raymond
Ex-No 1304

Membre de l'Amicale No 148

**SALLES A MANGER
CHAMBRES**

**A COUCHER
ENSEMBLE STUDIO**

**DÉPOSITAIRE
DE FABRIQUES**

Cuisines modernes
Eléments, tables
Sièges modernes
rustiques et basques
Sièges de jardin
Pliants, Transats

Prix marqués
en chiffres connus

Facilités de paiement
sur demande

Prix spéciaux
aux Membres de l'Amicale

Pour tous renseignements
n'hésitez pas

à téléphoner ou à écrire
Tél. DIDerot 45-07
Métro: NATION

**CHAMPAGNE
R. BERTIN**

(ex-P.G. Waldhotel, V B)

Propriétaire récoltant
Manipulant

VRIGNY, près de REIMS
Vente directe

Renseignements sur demande

Le Gérant: PIFFAULT

At. ROC, 50, rue Rennequin, Paris

Waterman

